

Rectificatif

Le 14 mars 2019, Empire Company Limited a déposé de nouveau son communiqué de presse, intitulé « Le solide chiffre d'affaires d'Empire se reflète dans ses résultats du troisième trimestre de l'exercice 2019 », pour la période close le 2 février 2019 afin de corriger une erreur typographique qui s'est glissée dans les informations à fournir conformément à IFRS 16.

En ce qui concerne l'incidence d'IFRS 16 sur l'état de la situation financière de la Société, le document, à la page 7, présentait l'information suivante :

L'incidence prévue sur l'état de la situation financière représentera une variation de l'ordre de 4,2 G\$ à 4,5 G\$ des actifs, principalement des actifs non courants, et la comptabilisation de nouvelles obligations locatives de l'ordre de 3,6 G\$ à 3,9 G\$.

L'information devrait se lire comme suit :

L'incidence prévue sur l'état de la situation financière représente la comptabilisation de nouvelles obligations locatives de l'ordre de 4,2 G\$ à 4,5 G\$ ainsi que des hausses de l'ordre de 3,6 G\$ à 3,9 G\$ des actifs, principalement des actifs non courants.

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 13 mars 2019

Le solide chiffre d'affaires d'Empire se reflète dans ses résultats du troisième trimestre de l'exercice 2019

Sommaire du troisième trimestre

- Les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, ont augmenté de 3,3 % (3,9 % compte non tenu des pharmacies)
- Les ventes unitaires se sont accrues pour un troisième trimestre consécutif
- Le résultat par action s'est établi à 0,24 \$, contre 0,21 \$ pour l'exercice précédent
- Le résultat par action ajusté s'est chiffré à 0,27 \$ (y compris des coûts de 0,12 \$ associés à des départs volontaires et à des fermetures de magasins), comparativement à 0,33 \$ pour l'exercice précédent
- L'ouverture de 12 magasins FreshCo est confirmée en Colombie-Britannique et au Manitoba pour l'année civile 2019

Stellarton (N.-É.) – Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du troisième trimestre clos le 2 février 2019. Pour le trimestre, la Société a comptabilisé un bénéfice net ajusté, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, de 72,9 M\$ (0,27 \$ par action), en comparaison de 89,9 M\$ (0,33 \$ par action) pour l'exercice précédent. Le résultat par action tient compte de coûts estimatifs de 0,12 \$ associés à des départs volontaires et à des fermetures de magasins en Colombie-Britannique. Compte non tenu de ces coûts, le résultat par action se serait établi à 0,39 \$.

Les résultats d'Empire pour le troisième trimestre clos le 2 février 2019 comprennent les activités de Farm Boy sur huit semaines. Toutes les mesures, y compris les ventes des magasins comparables, reflètent la consolidation des activités de Farm Boy.

« Nous avons continué d'améliorer notre capacité d'exécution au cours du trimestre, à la faveur de la croissance positive de nos ventes unitaires et de la vigueur des ventes des magasins comparables à l'échelle du pays. Nous avons généré le meilleur chiffre d'affaires en près de 10 ans. L'amélioration des marges enregistrée au troisième trimestre laisse présager d'autres progrès à venir, au fur et à mesure que les répercussions positives de notre restructuration des catégories de produits se refléteront dans notre bénéfice net, a indiqué Michael Medline, président et chef de la direction d'Empire. Par ailleurs, les éléments stratégiques de notre plan continuent de se mettre en place, comme en témoignent la pertinence de notre plan d'expansion des magasins à bas prix FreshCo dans le contexte actuel, le rendement remarquable tiré de notre récente acquisition, Farm Boy, et la mise en place rapide de notre plateforme de commerce électronique dans la région du Grand Toronto. »

Le projet Sunrise suit son cours, et les avantages retirés jusqu'à présent sont conformes aux attentes de la direction. Ce plan de transformation devrait générer des avantages annualisés d'au moins 500 M\$ d'ici la fin de l'exercice 2020. En effet, la Société a réalisé environ 20 % de ces avantages au cours de l'exercice 2018 et la direction s'attend à réaliser une autre tranche de 30 % au cours de l'exercice 2019.

Le 29 janvier 2019, la Société a annoncé avoir progressé dans l'exécution d'une décision en matière de main-d'œuvre qui a été rendue par un agent spécial du gouvernement de la Colombie-Britannique et qui lui permet d'offrir aux employés de longue date de Safeway de la Colombie-Britannique admissibles la possibilité de bénéficier d'un départ volontaire. Les départs volontaires procurent à la Société la souplesse et la stabilité nécessaires pour mieux gérer ses coûts de main-d'œuvre et d'exploitation en Colombie-Britannique. La Société a présenté des offres aux employés admissibles en Colombie-Britannique et elle estime que le coût des départs volontaires s'élèvera à environ 35 M\$ (0,09 \$ par action), montant qui a été comptabilisé en résultat net pour le trimestre considéré. L'avantage tiré de la diminution des coûts de la main-d'œuvre du fait de ces départs volontaires sera présenté à mesure que les employés visés quitteront l'entreprise.

La décision en matière de main-d'œuvre a aussi permis à la Société d'aller de l'avant avec sa stratégie d'expansion des magasins à bas prix en Colombie-Britannique, laquelle consiste à convertir ses magasins à gamme complète de services en magasins à bas prix FreshCo. La direction a confirmé que les cinq magasins situés en Colombie-Britannique qui ont fermé leurs portes en juillet 2018 seront convertis en magasins FreshCo, tout comme les cinq autres magasins en Colombie-Britannique dont la fermeture a été annoncée le 29 janvier 2019. Les coûts associés à la fermeture de ces cinq autres magasins sont estimés à environ 10 M\$ (0,03 \$ par action). Au total, douze magasins devraient ouvrir leurs portes au cours de l'année civile 2019, dont dix en Colombie-Britannique et deux au Manitoba, sous réserve du calendrier des mises en chantier et de l'obtention des permis nécessaires. Au cours des prochaines années, la Société s'attend à convertir en magasins FreshCo 25 % de ses 255 épicerie à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les			Périodes de 39 semaines closes les		
	2 févr. 2019	3 févr. 2018	Variation en \$	2 févr. 2019	3 févr. 2018	Variation en \$
	Ventes	6 247,3 \$	6 029,2 \$	218,1 \$	18 921,6 \$	18 328,5 \$
Profit brut ¹⁾	1 511,7	1 444,7	67,0	4 506,1	4 449,2	56,9
Bénéfice d'exploitation	110,0	108,1	1,9	458,1	235,9	222,2
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	119,8	152,0	(32,2)	483,3	462,0	21,3
BAIIA ¹⁾	214,6	216,1	(1,5)	769,4	567,9	201,5
BAIIA ajusté ¹⁾	218,3	253,3	(35,0)	776,1	774,3	1,8
Bénéfice net ²⁾	65,8	58,1	7,7	265,2	88,5	176,7
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾	72,9	89,9	(17,0)	283,5	251,3	32,2

Résultat par action, après dilution

RPA ²⁾³⁾	0,24 \$	0,21 \$	0,03 \$	0,97 \$	0,33 \$	0,64 \$
RPA ajusté ¹⁾²⁾	0,27 \$	0,33 \$	(0,06) \$	1,04 \$	0,92 \$	0,12 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,5	272,2		272,3	272,0	
Dividende par action	0,110 \$	0,105 \$		0,330 \$	0,315 \$	

	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 39 semaines closes les	
	2 févr. 2019 ⁴⁾	3 févr. 2018	2 févr. 2019 ⁴⁾	3 févr. 2018
	Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾	2,5 %	1,3 %	2,6 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	3,3 %	1,1 %	2,3 %	0,7 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant et des pharmacies	3,9 %	1,4 %	2,9 %	0,9 %
Marge brute ¹⁾	24,2 %	24,0 %	23,8 %	24,3 %
Marge du BAIIA ¹⁾	3,4 %	3,6 %	4,1 %	3,1 %
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾	3,5 %	4,2 %	4,1 %	4,2 %
Taux d'impôt effectif	22,1 %	28,1 %	25,8 %	29,5 %

1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

3) Résultat par action (« RPA »).

4) Pour l'exercice considéré, la croissance des ventes des magasins comparables tient compte de l'acquisition de Farm Boy.

Ventes

Pour le troisième trimestre clos le 2 février 2019, les ventes ont augmenté de 3,6 %, grâce aux meilleurs résultats obtenus à l'échelle de l'entreprise et à l'inclusion des résultats de Farm Boy. L'inflation interne des prix des produits alimentaires a contribué à l'augmentation du chiffre des ventes. Les ventes unitaires ont également affiché une hausse pour le troisième trimestre consécutif. Ces hausses ont été en partie neutralisées par l'incidence de la fermeture de magasins dans l'Ouest canadien, par la baisse des prix du carburant et par l'effet déflationniste de la réforme des soins de santé sur les ventes des pharmacies.

Profit brut

Le profit brut a augmenté de 4,6 % pour le troisième trimestre clos le 2 février 2019, en raison principalement des ventes plus élevées, de l'inclusion des résultats de Farm Boy et des avantages anticipés tirés de la restructuration des catégories de produits dans le cadre de la troisième phase du projet Sunrise. Ces augmentations ont été en partie neutralisées par la fermeture de magasins dans l'Ouest canadien et par la diminution des marges sur les activités des pharmacies.

La marge brute a augmenté pour s'établir à 24,2 % pour le trimestre, contre 24,0 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison des avantages anticipés tirés de la restructuration des catégories de produits et de l'inclusion des résultats à marge plus élevée de Farm Boy, en partie contrebalancés par l'incidence de la composition du chiffre d'affaires des bannières. La marge brute a augmenté de 30 points de base par rapport au deuxième trimestre de l'exercice 2019.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation a augmenté pour le troisième trimestre clos le 2 février 2019, en raison principalement de l'augmentation des ventes et de la marge, contrebalancée en partie par la hausse des frais de vente et des charges administratives enregistrée au cours du trimestre. Cette hausse des charges découle surtout des départs volontaires des employés de Safeway en Colombie-Britannique, de l'inclusion des résultats de Farm Boy, des coûts liés à la fermeture et à la conversion de magasins dans le cadre de l'expansion en cours des magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien et de la hausse des coûts de la main-d'œuvre attribuable à l'augmentation du salaire minimum.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 39 semaines closes les	
	2 févr. 2019	3 févr. 2018	2 févr. 2019	3 févr. 2018
Bénéfice d'exploitation	110,0 \$	108,1 \$	458,1 \$	235,9 \$
Ajustements :				
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	6,1	6,7	18,5	19,7
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	3,7	-	6,7	-
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	-	20,9	-	20,9
Coûts liés au projet Sunrise	-	16,3	-	185,5
	9,8	43,9	25,2	226,1
Bénéfice d'exploitation ajusté	119,8 \$	152,0 \$	483,3 \$	462,0 \$

Pour le troisième trimestre clos le 2 février 2019, le bénéfice d'exploitation ajusté s'est établi à 119,8 M\$, en comparaison de 152,0 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Au cours de l'exercice précédent, la Société avait ajusté son bénéfice pour tenir compte des coûts liés à la fermeture de magasins dans l'Ouest canadien. La Société n'a pas ajusté son bénéfice pour tenir compte des coûts associés aux magasins qui fermeront leurs portes et seront convertis en magasins FreshCo au cours de l'exercice 2019, puisque ces coûts seront engagés au cours des prochains exercices jusqu'à ce que tous les magasins aient été convertis. Après ajustement pour tenir compte des départs volontaires et des coûts liés à la conversion en magasins FreshCo, le bénéfice d'exploitation ajusté aurait été supérieur de 8,4 % à celui enregistré pour l'exercice précédent.

BAIIA

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 39 semaines closes les	
	2 févr. 2019	3 févr. 2018	2 févr. 2019	3 févr. 2018
BAIIA	214,6 \$	216,1 \$	769,4 \$	567,9 \$
Ajustements :				
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	3,7	-	6,7	-
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	-	20,9	-	20,9
Coûts liés au projet Sunrise	-	16,3	-	185,5
	3,7	37,2	6,7	206,4
BAIIA ajusté	218,3 \$	253,3 \$	776,1 \$	774,3 \$

Pour le troisième trimestre clos le 2 février 2019, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 218,3 M\$ et la marge du BAIIA ajusté s'est établie à 3,5 %. Le BAIIA pour le trimestre rend compte d'un montant de 35,0 M\$ lié aux départs volontaires en Colombie-Britannique et d'un montant de 10,0 M\$ lié aux coûts des conversions en magasins FreshCo. Exclusion faite de ces coûts, la marge du BAIIA ajusté se serait chiffrée à 4,2 %. Les facteurs qui ont influé sur le BAIIA sont les mêmes que ceux mentionnés à la rubrique « Bénéfice d'exploitation » ci-dessus.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,1 % pour le troisième trimestre clos le 2 février 2019, en comparaison de 28,1 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse du taux effectif est principalement attribuable à l'augmentation des gains en capital sur les sorties d'immeubles réalisées au cours du trimestre et à la diminution des passifs d'impôt découlant des économies d'impôt non comptabilisées.

Bénéfice net

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 39 semaines closes les	
	2 févr. 2019	3 févr. 2018	2 févr. 2019	3 févr. 2018
Bénéfice net ¹⁾	65,8 \$	58,1 \$	265,2 \$	88,5 \$
RPA (après dilution)	0,24 \$	0,21 \$	0,97 \$	0,33 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :				
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	4,4	4,9	13,4	14,4
Coûts liés à l'acquisition d'entreprises	2,7	-	4,9	-
Fermetures de magasins de l'unité fonctionnelle de l'Ouest	-	15,3	-	15,3
Coûts liés au projet Sunrise	-	11,6	-	133,1
	7,1	31,8	18,3	162,8
Bénéfice net ajusté ¹⁾	72,9 \$	89,9 \$	283,5 \$	251,3 \$
RPA ajusté (après dilution)	0,27 \$	0,33 \$	1,04 \$	0,92 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,5	272,2	272,3	272,0

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 72,9 M\$ et le RPA ajusté (après dilution) s'est établi à 0,27 \$. Le RPA ajusté reflète des charges de 0,12 \$ liées aux départs volontaires en Colombie-Britannique et aux coûts des conversions en magasins FreshCo.

Flux de trésorerie disponibles

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 39 semaines closes les	
	2 févr. 2019	3 févr. 2018	2 févr. 2019	3 févr. 2018
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	241,7 \$	284,7 \$	511,8 \$	566,2 \$
Ajouter : produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	24,0	34,6	60,8	104,0
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(82,1)	(49,9)	(191,7)	(163,7)
Flux de trésorerie disponibles	183,6 \$	269,4 \$	380,9 \$	506,5 \$

Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ du troisième trimestre de l'exercice 2019 ont diminué par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement d'entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation moins élevées, de dépenses d'investissement plus élevées et d'un produit tiré de la vente d'actifs moins élevé. La diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation s'explique surtout par les distributions plus élevées provenant des partenariats immobiliers canadiens Genstar à l'exercice précédent et par la diminution des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR

Vente au détail de produits alimentaires

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Périodes de 39 semaines closes les		Variation en \$
	2 févr. 2019	3 févr. 2018		2 févr. 2019	3 févr. 2018	
Ventes	6 247,3 \$	6 029,2 \$	218,1 \$	18 921,6 \$	18 328,5 \$	593,1 \$
Profit brut	1 511,7	1 444,7	67,0	4 506,1	4 449,2	56,9
Bénéfice d'exploitation	83,4	78,8	4,6	397,8	178,4	219,4
Bénéfice d'exploitation ajusté	93,2	122,7	(29,5)	423,0	404,5	18,5
BAIIA	188,1	186,7	1,4	708,9	510,1	198,8
BAIIA ajusté	191,8	223,9	(32,1)	715,6	716,5	(0,9)
Bénéfice net ¹⁾	46,8	38,8	8,0	223,5	56,6	166,9
Bénéfice net ajusté ¹⁾	53,9	70,6	(16,7)	241,8	219,4	22,4

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Placements et autres activités

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Périodes de 39 semaines closes les		Variation en \$
	2 févr. 2019	3 févr. 2018		2 févr. 2019	3 févr. 2018	
FPI Crombie	15,4 \$	11,4 \$	4,0 \$	40,7 \$	28,7 \$	12,0 \$
Partenariats immobiliers	12,9	20,0	(7,1)	21,9	30,6	(8,7)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(1,7)	(2,1)	0,4	(2,3)	(1,8)	(0,5)
26,6 \$	29,3 \$	(2,7) \$	60,3 \$	57,5 \$	2,8 \$	

Pour le troisième trimestre clos le 2 février 2019, le bénéfice tiré des placements et autres activités a diminué de 2,7 M\$. Le bénéfice tiré des participations de la Société dans Genstar a subi l'incidence de la baisse des ventes de terrains résidentiels dans l'Ouest canadien et par la vente en bloc de biens immobiliers destinés à l'aménagement qui avait été réalisée aux États-Unis au cours de l'exercice précédent et qui ne s'est pas reproduite. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse de la quote-part du bénéfice du Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie ») qui a été enregistrée durant l'exercice considéré en raison principalement d'un profit réalisé à la cession, par le FPI Crombie, d'un immeuble commercial.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	2 févr. 2019 ¹⁾	5 mai 2018	3 févr. 2018
Capitaux propres, déduction faite de la participation			
ne donnant pas le contrôle	3 862,1 \$	3 702,8 \$	3 666,9 \$
Valeur comptable par action ordinaire ²⁾	14,20 \$	13,62 \$	13,50 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	2 025,6 \$	1 666,9 \$	1 778,1 \$
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ²⁾	34,4 %	31,0 %	32,7 %
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net ²⁾	29,3 %	21,9 %	26,5 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ²⁾⁽³⁾	2,0 x	1,6 x	1,8 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts ²⁾⁽⁴⁾	11,9 x	10,5 x	9,6 x
BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres	1 016,5 \$	1 014,7 \$	968,2 \$
Charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres	85,4 \$	96,9 \$	100,8 \$
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	1,0 x	0,8 x	0,8 x
Total de l'actif	9 326,3 \$	8 662,0 \$	8 637,1 \$
Total des passifs financiers non courants	2 902,6 \$	1 929,9 \$	1 941,6 \$

1) Tient compte des résultats de Farm Boy à compter du 10 décembre 2018.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

3) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.

4) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté et la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

Pour le troisième trimestre clos le 2 février 2019, la notation de Sobeys est restée la même.

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/Perspective
Dominion Bond Rating Service	BB (élevée)	Stable
Standard and Poor's	BB+	Stable

Le 2 juin 2017, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500 M\$. La facilité est assortie d'un taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. Au 8 août 2018, Sobeys avait utilisé l'intégralité de la facilité de crédit pour rembourser la dette à long terme.

Le 5 décembre 2018, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400 M\$. La facilité est assortie d'un taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. Au 10 décembre 2018, la facilité de crédit était utilisée en entier, le produit ayant servi à financer en partie l'acquisition de Farm Boy.

Acquisition d'une entreprise

Le 24 septembre 2018, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale, une convention visant l'acquisition des activités de Farm Boy, un détaillant en alimentation constitué d'un réseau de 26 magasins situés en Ontario, pour un prix d'achat total de 800 M\$. Les exigences d'ordre réglementaire ayant été remplies, la clôture de la transaction a pu avoir lieu, le 10 décembre 2018.

Farm Boy est gérée comme une entreprise distincte faisant partie de la structure d'Empire, et les co-chefs de la direction de Farm Boy, conjointement avec des membres de la haute direction de l'entreprise, ont réinvesti dans les activités poursuivies de l'entreprise un montant leur conférant une participation de 12 %. Parallèlement au réinvestissement, les parties impliquées ont conclu des options d'achat et de vente qui donneront à Sobeys la possibilité d'acquérir, à tout moment cinq ans après la date d'acquisition, la participation résiduelle de 12 %. Par conséquent, un passif de 70 M\$ lié à la participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisé à la juste valeur au titre de ces options.

Sobeys a financé la transaction au moyen de fonds en caisse et d'une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400 M\$.

IFRS 16 – CONTRATS DE LOCATION

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace IAS 17 *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations connexes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'incidence de la norme se reflétera dans les états financiers de la Société pour le premier trimestre de l'exercice 2020, qui commence le 5 mai 2019 et se termine le 3 août 2019.

IFRS 16 vise à aligner plus étroitement la présentation des actifs loués avec celle des actifs détenus en propre. La Société s'attend à ce que l'adoption d'IFRS 16 ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés, étant donné ses engagements actuels découlant de contrats de location simple aux termes desquels elle est le preneur en vertu d'IAS 17. Cette norme n'aura aucune incidence sur la stratégie, les activités commerciales ou les flux de trésorerie d'Empire.

À l'état de la situation financière, la Société comptabilisera un nouvel actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative correspondante. L'incidence prévue sur l'état de la situation financière représente la comptabilisation de nouvelles obligations locatives de l'ordre de 4,2 G\$ à 4,5 G\$ ainsi que des hausses de l'ordre de 3,6 G\$ à 3,9 G\$ des actifs, principalement des actifs non courants. La Société continue de peaufiner et de valider les principales estimations et les données d'entrée qui seront utilisées aux fins des calculs. Le taux d'actualisation réel qui sera appliqué sera fondé sur la date de transition du 5 mai 2019, et toute modification du taux d'actualisation pourrait avoir une incidence importante sur les estimations.

À l'état du résultat net, la charge locative actuelle sera remplacée par une dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation et par une charge d'intérêts liée aux nouvelles obligations locatives, ce qui aura une incidence importante sur le calcul du BAIIA. Selon les estimations courantes et l'information actuellement disponible, la Société ne s'attend pas à ce que l'application de la nouvelle norme ait une incidence significative sur le RPA de l'exercice 2020.

Pour plus de précisions sur l'incidence d'IFRS 16 sur Empire, veuillez vous reporter au rapport de gestion d'Empire pour le trimestre clos le 2 février 2019.

Au cours des prochains mois, Empire a l'intention de tenir une conférence téléphonique afin de fournir de plus amples renseignements sur les modifications de méthodes comptables qui découleront de l'adoption d'IFRS 16 et sur l'incidence qu'aura cette norme sur elle.

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,11 \$ par action sur les actions de catégorie A sans droit de vote et sur les actions ordinaires de catégorie B, qui sera payable le 30 avril 2019 aux actionnaires inscrits le 15 avril 2019. Ces dividendes sont des dividendes déterminés au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales pertinentes.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence du projet Sunrise, y compris les économies de coûts prévues et les efficiences résultant de cette initiative de transformation ainsi que le moment prévu de réalisation de l'ensemble des avantages supplémentaires pour l'exercice 2019, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien le projet, ainsi que les facteurs mentionnés à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel de 2018;
- L'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien, y compris les attentes de la Société en matière de rentabilité et de résultats d'exploitation futurs, le montant et le moment des dépenses, ainsi que le nombre, le lieu, la faisabilité et le moment des conversions, sur lesquels les calendriers de construction et les permis, la conjoncture économique et les relations avec la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions;
- Les attentes de la Société concernant ses activités dans l'Ouest canadien, y compris sa rentabilité et ses résultats d'exploitation futurs, sa capacité d'adaptation, ses plans de croissance, l'expansion de sa marque et les relations avec la main-d'œuvre, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment ceux mentionnés à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel de 2018;
- Le montant et le calendrier des dépenses liées aux départs volontaires, qui pourraient subir l'incidence de la participation des employés et des relations de travail.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel pour l'exercice 2018.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas de définition normalisée selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures et données nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La Société inclut ces mesures et données, car elle est d'avis que certains investisseurs s'en servent pour évaluer la performance financière.

Les mesures financières non conformes aux PCGR sont définies par Empire comme suit :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. La croissance des ventes des magasins comparables pour l'exercice considéré tient compte de l'acquisition de Farm Boy.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance et des résultats financiers. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise des activités commerciales sous-jacentes sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution.
- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes.
- La marge brute s'entend du profit brut divisé par les ventes.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.
- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA, divisé par les ventes.
- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- La marge du BAIIA ajusté s'entend du BAIIA ajusté, divisé par les ventes.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires et la dette à long terme.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée divisée par le capital total.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- Le capital total net s'entend du capital total diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette divisée par le capital total net.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti, majorée des pertes sur les couvertures des flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

Pour obtenir une description détaillée des mesures et des données non conformes aux PCGR utilisées par Empire, voir le rapport de gestion d'Empire pour le troisième trimestre clos le 2 février 2019.

RENSEIGNEMENTS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Le mercredi 13 mars 2019, à compter de 12 h (HAE), la Société tiendra une conférence téléphonique au cours de laquelle des membres de la haute direction analyseront les résultats financiers de la Société pour le troisième trimestre de l'exercice 2019. Pour participer à cette conférence, veuillez composer le 1 888 390-0546 à l'extérieur de Toronto ou le 416 764-8688 dans la région de Toronto. Pour vous assurer d'obtenir la ligne, veuillez téléphoner 10 minutes avant le début de la conférence. Vous serez mis en attente jusqu'à ce que la conférence commence. Le public investisseur et les médias peuvent assister à la conférence en mode écoute seulement. Il sera également possible d'écouter une diffusion Web audio en direct de la conférence en consultant le site Web de la Société, à l'adresse www.empireco.ca.

Un enregistrement de la conférence pourra être écouté jusqu'à minuit, le 27 mars 2019, en composant le 1 888 390-0541 et en entrant le code d'accès 408728. L'enregistrement sera aussi archivé sur le site Web de la Société pendant 90 jours après la conférence téléphonique.

EMPIRE

La société canadienne Empire Company Limited (TSX : EMP.A) a son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annualisées s'établissent à environ 24,8 G\$ et qui comptent pour 9,3 G\$ d'actifs, emploient environ 125 000 personnes.

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR, à www.sedar.com.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Relations avec les médias

Cynthia Thompson
Vice-présidente,
Communications et affaires générales
Sobeys Inc.
902 752-8371, poste 8455

Relations avec les investisseurs

Katie Brine, CPA, CA, EEE, CPIR
Directrice, Relations avec les investisseurs
Sobeys Inc.
905 238-7124, poste 2092